

Proposition du Conseil administratif du 25 avril 2018 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 270 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules, bateau, berce et remorques pour le Service d'incendie et de secours, soit:

- 3 400 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds et légers;**
- 870 000 francs destinés au renouvellement d'une berce et d'un bateau ainsi qu'à l'acquisition de deux remorques.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Les différentes missions du Service d'incendie et de secours (SIS) sont notamment le sauvetage des personnes, animaux, biens mobiliers et immobiliers, l'extinction du feu, la lutte contre les inondations ainsi que la pollution par hydrocarbures et autres produits nocifs ou radioactifs. Elles s'effectuent sur l'ensemble du territoire cantonal, par le biais des sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP) appuyé-e-s en second échelon par les sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires et par la protection civile (PCi) en appui et soutien logistiques.

Pour mener à bien ses missions, le SIS a besoin d'un parc d'engins et de véhicules en adéquation avec celles-ci. Ce dernier était constitué au 30 juillet 2017 de 496 unités, soit 112 véhicules, 367 remorques et 17 berces, dont un certain nombre est obsolète et ne permet plus d'assurer de manière optimale les diverses interventions.

La présente proposition vise donc à remplacer des véhicules et engins devenus vétustes et à en acquérir d'autres, permettant ainsi de renforcer la couverture opérationnelle des moyens de secours, incendie, sanitaires et d'appui.

Elle repose sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes¹, relatif à la commission de gestion des véhicules (COGEVE) de la Ville de Genève, mais également sur les évolutions technologiques et organisationnelles dans le domaine de l'intervention et de la logistique.

¹ Rapport d'audit N° 77 du 8 mai 2014 relatif à la gestion du parc des véhicules.

Exposé des motifs

Enjeux

Continuité opérationnelle

Les conditions d'utilisation des véhicules, engins de secours et de la PCi sont particulièrement contraignantes de par leur sollicitation continue lors des déplacements en urgence et du fonctionnement stationnaire, des formations et des déplacements logistiques.

Il en découle un vieillissement accéléré et, par voie de conséquence, une forte augmentation du nombre de pannes, lesquelles ont pour effet d'allonger leur immobilisation et ont un impact négatif direct sur la disponibilité, en tout temps, des moyens d'intervention.

Santé et sécurité

Les véhicules et engins remplacés selon la présente proposition ont une moyenne d'âge de plus de treize ans; certains d'entre eux auront même, lors de leur remplacement, dépassé les vingt ans.

Leurs motorisations et adaptation aux normes antipollution sont dépassées, ce qui a une conséquence notamment sur la santé du personnel travaillant à proximité.

La mise aux normes antipollution actuelles et les nouvelles motorisations permettront de réaliser des économies sur la consommation de carburant et, de ce fait, sur les émissions de CO₂ qui y sont liées.

Les nouveaux véhicules seront plus silencieux, et engendreront une diminution de la pollution sonore. Leurs normes de sécurité seront également améliorées car plus récentes.

Coûts de fonctionnement

L'état de vétusté des véhicules et engins à remplacer est important et ne peut qu'engendrer une augmentation des incidents mécaniques et de la durée d'immobilisation des moyens de réserves, influençant ainsi la capacité opérationnelle du SIS.

Les nouveaux véhicules et engins devront contribuer à diminuer le risque de non-réponse par carence de moyens, de même que les coûts d'entretien.

Rationalisation du type de véhicules

Une rationalisation des types de véhicules du SIS est indispensable pour permettre de baisser de manière significative le temps passé à l'instruction du

personnel, à la maintenance et à la gestion des stocks de pièces nécessaires aux réparations.

Les véhicules de même catégorie seront dès lors regroupés par lots et pourront ainsi – lors des procédures de marchés publics – bénéficier de prix plus compétitifs.

Expression des besoins

Le renouvellement et l'acquisition des véhicules et engins décrits dans la présente demande découlent d'une réflexion faite sur les besoins opérationnels du SIS ainsi que sur l'état et l'âge des véhicules et engins.

Les critères suivants ont été analysés pour chaque véhicule ou engin:

- possibilité de faire le travail selon un autre mode;
- possibilité d'utiliser un autre véhicule ou engin pour le même travail;
- utilisation de motorisations alternatives;
- lieu d'entreposage;
- permis et autorisations nécessaires à l'utilisation.

Les véhicules et engins remplacés ont dépassé leur durée d'amortissement de plusieurs années, sont vétustes (entraînant des coûts d'entretien de plus en plus élevés) et/ou ne sont plus adaptés aux conditions actuelles de fonctionnement du SIS.

La présente proposition porte sur 32 renouvellements et cinq acquisitions (cf annexe 1 – liste par délibération), à savoir:

- | | | |
|---------------------------------|------------------|-------------------|
| – minibus: | 14 remplacements | |
| – véhicules d'appui logistique: | 8 remplacements | et 1 acquisition |
| – véhicules d'intervention: | 8 remplacements | et 2 acquisitions |
| – berce d'intervention: | 1 remplacement | |
| – bateau: | 1 remplacement | |
| – remorques: | | 2 acquisitions. |

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession de véhicules et engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 (disponible sur l'intranet de la Ville de Genève). Une estimation du prix sera établie pour chaque véhicule destiné à la vente.

Le produit de la vente d'un véhicule est, le cas échéant, comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

Minibus

Renouvellement

Les 14 minibus à remplacer – tous âgés de plus de douze ans – sont actuellement utilisés pour des missions SPP et sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires, PCi et instruction.

Ils sont utilisés quotidiennement pour le transport du personnel et du matériel d'intervention.

Ils sont vétustes et ne sont plus adaptés aux conditions de transport actuelles (les sièges étant fixés, il n'est pas possible de modifier leur volume intérieur qui permettrait de charger des modules de matériel).

Le SIS utilise également ces minibus pour faire face à un nouveau type d'intervention, à savoir le transport de personnes à mobilité réduite qui font appel au SIS faute de trouver une société pouvant le faire en dehors de ses heures de fonctionnement ou en cas de défaillance technique de leurs moyens de déplacement.

Le remplacement de ces minibus est donc essentiel et le modèle à privilégier sera un type de véhicule à neuf places assises, évitant ainsi aux conducteurs et conductrices de devoir être titulaires d'un permis de catégorie D1.

Véhicules d'appui logistique

Renouvellement

Véhicules de type fourgons tôlés

Deux véhicules – âgés de plus de dix ans – sont actuellement affectés à la PCi pour les transports logistiques et du matériel d'intervention SPP lors d'évènements majeurs.

La mise sur palettes et dans des chariots du matériel à embarquer se généralisant, le système de chargement de ces véhicules n'est plus adapté.

De plus, ces derniers ne possédant qu'une faible autonomie de 180 à 200 km (motorisation au gaz), ils ne permettent ni de tirer des remorques en toute sécurité, ni de les utiliser dans le cadre d'une entraide intercantonale ou internationale.

Un modèle d'une puissance motrice adaptée, équipé d'une double cabine pour le transport de personnel, d'un volume spécifique au matériel embarqué et de ridelles élévatrices est donc devenu nécessaire.

Véhicules dédiés à la logistique du SIS

Deux véhicules de plus de quatorze ans – dont un véhicule atelier – sont utilisés quotidiennement par l’atelier mécanique et de maintenance pour les transports et dépannages.

Ils sont devenus obsolètes, notamment par le fait que leurs systèmes de chargement et de transport ne correspondent plus aux normes actuelles.

Ils seront remplacés par des véhicules mieux adaptés.

Véhicules de service de la PCi

Trois véhicules, âgés en moyenne de quinze ans, sont dévolus aux déplacements du personnel de la PCi lors des cours organisés pour les milicien-ne-s ainsi que pour les besoins du personnel d’encadrement.

En cas d’événement majeur, ces voitures sont utilisées par les SPP pour leurs déplacements.

Ces véhicules étant vétustes et ne correspondant plus aux normes environnementales et de sécurité, ils seront remplacés par des véhicules plus adéquats.

Camion auto-école

Ce camion, âgé aujourd’hui de plus de quinze ans, a été acheté d’occasion en 2010 et est utilisé par l’unité auto-école du SIS afin de former tout employé de la Ville de Genève dans le cadre des cours spécifiques chauffeurs (permis de conduire et OACP). Ce véhicule est également utilisé pour des transports du SIS et du Service logistique et manifestations (LOM).

Ce camion n’est aujourd’hui plus approprié à la formation des chauffeurs (nombre de places assises insuffisant et boîte de vitesses plus adaptée). Il est à relever que ses normes antipollution induisent un surcoût de la redevance poids lourds ainsi qu’une immobilisation prolongée due à la régénération du filtre à particules.

Le pont de chargement ayant été remplacé il y a cinq ans, il sera transféré sur le nouveau châssis cabine. Une nouvelle ridelle élévatrice sera également installée.

Acquisition

Véhicule de service

Les déplacements du personnel du SIS sont en augmentation ces dernières années. En effet, d’une part le bureau des opérations doit se rendre fréquemment

à des séances de planification de chantiers ou de manifestation, et d'autre part le personnel des sections d'interventions doit se rendre très régulièrement au centre d'instruction de Versoix pour dispenser ou suivre des formations continues qui sont plus nombreuses aujourd'hui qu'il y a quelques années.

La priorité d'utilisation des véhicules de service étant toujours donnée à celle présentant un caractère d'urgence, les réservations planifiées deviennent dès lors plus difficiles.

De ce fait, un véhicule dédié est nécessaire; il sera malgré tout équipé d'une installation prioritaire amovible afin de pouvoir être utilisé lors d'interventions d'importance.

Véhicules d'intervention

Renouvellement

Véhicule pour le soutien sanitaire opérationnel

Ce véhicule – âgé de quatorze ans – a été réaffecté et aménagé avec du matériel permettant le contrôle sanitaire du personnel. Il est engagé lors d'interventions durant lesquelles le personnel est soumis à de fortes sollicitations.

Cependant, cet aménagement provisoire ne correspond qu'en partie aux besoins sanitaires et l'acquisition d'un modèle plus adapté, notamment avec un volume plus grand et un système de chargement/déchargement, est indispensable.

Véhicule pour le sauvetage de personnes

Ce véhicule – âgé de seize ans – est équipé de trois coussins de sauvetage et de leurs systèmes de gonflage (coussins de saut en cas de tentatives de défenestration et évacuations d'urgence).

Il n'est plus adapté – entre autres de par sa taille réduite – aux conditions opérationnelles de transport, de maniement du matériel et d'ergonomie de chargement, nécessitant aujourd'hui d'embarquer à son bord trois personnes.

La fourniture de pièces de rechange devenant également difficile, son remplacement est donc indispensable.

Véhicules d'intervention pour le déplacement du personnel

Trois véhicules, dont l'âge moyen est de plus de huit ans, sont fortement et quotidiennement sollicités pour le déplacement du personnel du SIS; ils sont équipés d'une installation prioritaire.

Ils n'ont pas d'affectation précise et sont à disposition du personnel pour les déplacements ordinaires ou prioritairement pour les interventions d'urgence.

Lors d'événements tels que les Fêtes de Genève ou les fêtes de fin d'année, un certain nombre de collaborateurs et collaboratrices ayant des fonctions d'astreinte doivent être opérationnel-le-s depuis leur domicile, ce qui impose au SIS une dotation adaptée en termes de véhicules de service équipés de signaux prioritaires.

Le volume actuel de ces véhicules (citadines compactes) étant trop petit pour le transport du matériel de protection individuel (équipement feu), ils seront remplacés par des véhicules ayant un volume intérieur adapté (type SUV).

Véhicules 4×4 pick-up

Trois véhicules – ayant douze ans – sont actuellement utilisés au transport de matériel et au déplacement des remorques d'intervention mais sont devenus insuffisamment performants (motorisation trop faible) pour les besoins opérationnels actuels, tels que les interventions multisites.

Leur faible rayon de braquage pose également et régulièrement des problèmes lors des manœuvres d'approche.

Le remplacement de ces véhicules vétustes est donc devenu nécessaire.

Acquisition

Véhicule lourd d'intervention porte-berce

En juin 2017, le SIS s'est doté de sept berces supplémentaires portant ainsi leur nombre à seize (cf détails en annexe 2).

Cependant, aujourd'hui, seuls quatre véhicules sont dévolus au déplacement de ces berces et ils n'ont pas tous la possibilité de prendre en charge les différents modèles. Dans le cas d'un événement important nécessitant la mise en place des trois berces de décontamination et du poste médical avancé (PMA), le SIS serait dans l'impossibilité d'effectuer simultanément ces tâches.

L'achat d'un camion avec un système de levage et de transport de berces lourdes est devenu une nécessité.

Véhicule logistique d'intervention

Le SIS a vu sa structure opérationnelle évoluer ces dernières années et il en sera de même dans le futur, induisant une augmentation du nombre de transports intersites.

De ce fait, le remplacement des véhicules de type fourgons tôleés (cf. chapitre «Véhicules de type fourgons tôleés») n'est pas suffisant pour assurer les besoins opérationnels du SIS.

L'acquisition d'un véhicule logistique supplémentaire est donc nécessaire; il sera identique aux véhicules précités et équipé d'une installation prioritaire.

Berce d'intervention

Renouvellement

Berce-mousse

Cette berce, fabriquée en 1993, est dévolue exclusivement aux feux de grande ampleur, que ce soit dans les domaines industriels ou lors de sinistres nécessitant l'engagement massif de mousse. Elle vient compléter celles acquises il y a quelques mois via la proposition PR-815 (berces chimiques, de pompage et poudre).

Cette berce a pour mission la production d'une solution moussante afin d'alimenter des véhicules pompe et des canons à mousse pour le refroidissement, la protection et l'extinction des objectifs concernés.

Cette berce, dont la structure, la motorisation et le système de production de solution moussante sont techniquement dépassés, sera remplacée par une berce ayant une polyvalence plus grande, permettant l'utilisation de plusieurs types d'émulseurs ainsi que d'un système d'injection plus performant et ayant une souplesse d'utilisation plus grande. Les quantités d'émulseurs embarqués seront plus importantes et leurs types de stockage plus mobiles et polyvalents.

Bateau d'intervention

Renouvellement

Ce bateau, acheté en 2009, était au départ utilisé pour les interventions sur le lac ou le Rhône et remplaçait celui du SIS – amarré vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur le lac – si ce dernier était immobilisé ou si un appui supplémentaire était nécessaire lors de grandes manifestations. Son lieu de stationnement était dans les casernes du SIS, sur remorque prête au départ.

Le développement des plages éphémères du Rhône a impliqué son déplacement sur le Rhône vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour répondre à l'augmentation des interventions pour des noyades et de recherche de personnes.

Le remplacement de ce bateau par un modèle adapté à cette nouvelle typologie de sauvetage, pouvant notamment aller jusqu'au bord des berges ou charger directement une personne à hauteur de plan d'eau, est donc indispensable.

Remorques

Acquisition

Remorques SMV (situations multivictimes)

Les événements terroristes de ces dernières années obligent le SIS à adapter ses moyens de réponse, particulièrement en cas de multiples victimes, réparties sur plusieurs sites.

L'achat de deux remorques a pour but d'assurer la prise en charge sanitaire de plusieurs victimes, non seulement dans le cas d'une attaque terroriste, mais également dans le cas d'un sinistre d'une certaine importance.

Elles seront équipées de matériel permettant la prise en charge de base, notamment pour les soins d'urgence de nombreuses victimes sur un lieu d'évènement, ou l'oxygénation lors d'intoxications dues aux fumées d'un feu d'habitation.

Adéquation à l'Agenda 21

Dans le cadre des procédures de marchés publics, les performances environnementales des véhicules constituent l'un des critères d'adjudication, s'inscrivant dans le processus de la rationalisation et l'assainissement du parc de véhicules du SIS.

Un autre critère met en évidence l'utilisation par les soumissionnaires de matériaux facilement recyclables lors de la déconstruction des véhicules.

Par ailleurs, les nouvelles normes Euro en matière d'émissions de gaz polluants des véhicules motorisés sont appliquées depuis déjà plusieurs années, en particulier lors de l'établissement des cahiers de charges.

Procédure d'achat

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l'issue d'une procédure conforme à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures. Un accent particulier est porté dans la rédaction des cahiers des charges sur les critères suivants:

- l'adéquation technique aux besoins des utilisateurs;
- la sécurité (respect des normes en vigueur);
- le prix;
- les performances environnementales;
- les conditions de service après-vente et la formation des utilisateurs.

Pour l'évaluation des performances environnementales, les facteurs suivants sont généralement pris en compte:

- la norme d'émissions (Euro) et les valeurs d'émissions des principaux rejets polluants (CO, NOx, particules fines) et du CO₂;
- les émissions sonores;
- le taux de recyclage du véhicule en fin de vie.

La COGEVE a décidé – pour autant que les conditions d'utilisation opérationnelles le permettent (ravitaillement sur site par exemple) – de privilégier les motorisations dans cet ordre:

- 1) 100% électrique ou GNC (gaz naturel / biogaz),
- 2) hybride essence,
- 3) essence,
- 4) diesel.

Le but est de ne plus acheter de véhicules à motorisation diesel, voire essence, quand une alternative existe (100% électrique, GNC, hybride essence).

Les véhicules et engins d'une même catégorie sont regroupés par lots, conformément à la législation en matière de marchés publics. Cette démarche permet également de:

- rationaliser les procédures d'acquisition et de mise en service;
- standardiser, dans la mesure du possible, les typologies, les marques et les modèles;
- générer des économies d'échelle;
- susciter l'intérêt des soumissionnaires potentiel-le-s.

Recommandation de la Cour des comptes

Dans le rapport d’audit N° 77 de la Cour des comptes de mai 2014, la recommandation N° 3 est la suivante:

Le processus budgétaire et le vote des PR permettent de donner une vision à moyen terme (2-3 ans) des acquisitions et des priorisations. Cependant, pour que la COGEVE garde une certaine marge de manœuvre pour faire face aux imprévus (accidents, modification des missions des services, évolutions technologiques des véhicules,...), le vote ne devrait pas porter sur les véhicules, mais sur le montant à disposition pour réaliser le plan défendu dans la PR.

De plus, une partie du montant voté dans la PR devrait servir à faire face aux imprévus pour éviter de faire des dépenses de réparations sur des véhicules en fin de vie qui ne sont pas justifiables économiquement.

La Cour recommande ainsi à la COGEVE une nouvelle approche budgétaire basée sur une enveloppe et non sur une liste figée de véhicules pour garantir plus de souplesse dans le choix des véhicules. Cela permettra ainsi à la COGEVE d’être plus réactive en cas de besoins de véhicules non mentionnés dans la liste de la PR et éviter de nouvelles démarches administratives. Pour cela, la liste ne devrait pas faire partie de la délibération, mais simplement être en annexe (exposé des motifs).

Dès lors, les listes d’objets pour chaque délibération sont présentées à titre prévisionnel.

Pour les renouvellements et quand cela se justifie, la direction du SIS peut décider:

- de remplacer un objet de la liste par un autre de la même catégorie qui ne figurerait pas dans la liste prévisionnelle;
- d’utiliser le solde de la délibération afin de permettre le renouvellement imprévu d’un objet de la même catégorie, même si cet objet ne figure pas dans la liste prévisionnelle.

Le terme catégorie fait référence ici aux libellés des projets de délibération:

- véhicules lourds et remorques,
- véhicules légers,
- bateau,
- berce.

Estimation des coûts

L'estimation des coûts se base sur les valeurs récentes d'achat de véhicules et engins équivalents et sur la connaissance du marché actuel:

Délibération I

Renouvellement et acquisition de véhicules lourds et légers

Coût d'acquisition HT – 33 objets	3 156 900
TVA 7,7% arrondie à	<u>243 100</u>
Coût total TTC du crédit I	3 400 000

Délibération II

Renouvellement d'une berce et d'un bateau, acquisition de deux remorques

Coût d'acquisition HT – 4 objets	807 800
TVA 7,7% arrondie à	<u>62 200</u>
Coût total TTC du crédit II	870 000

Total crédits demandés I et II (TTC)	4 270 000
--------------------------------------	-----------

Délai de réalisation

La totalité des objets faisant partie de la présente demande sera réalisée dans un délai de trente-six mois à partir de la mise à disposition de l'enveloppe budgétaire.

Référence au 13^e plan financier d'investissement (PFI) 2018-2029 (p. 55)

La présente proposition de crédit est prévue en qualité de projet actif sous le N° 073.028.10 du 13^e PFI 2018 – 2029 pour un montant de 4 292 000 francs.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières, ces crédits n'engendreront pas de variation significative du budget de fonctionnement.

Les véhicules et engins en fin de cycle seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession de véhicules et engins du 8 janvier 2014.

Selon une première évaluation, les frais de déconstruction s'élèveraient à environ 20 000 francs.

En cas de vente des véhicules et/ou engins, les revenus – qui pourraient s'élever à environ 10 000 francs – seraient imputés au budget de fonctionnement du SIS.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement, représente:

Délibération I

Véhicules lourds et légers: 8 annuités de 454 200 francs

Délibération II

Remorques, berce et bateau: 15 annuités de 65 200 francs

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit est le SIS.

Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier

Certains véhicules et engins à remplacer, énumérés dans la présente proposition, font actuellement partie du patrimoine administratif et ne peuvent donc être aliénés pour être vendus.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de ces véhicules et engins du patrimoine administratif au patrimoine financier (cf. délibérations), cela en prévision de leur vente éventuelle.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Renouvellement et acquisition de véhicules et engins lourds et légers pour le Service d'incendie et de secours (SIS)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Véhicules lourds et légers	3 156 900	73,93%
Remorques, bateau et berce	807 800	18,92%
Frais financiers	305 300	7,15%
Coût total du projet TTC	4 270 000	100,00%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet des crédits

Service bénéficiaire concerné: Service d'incendie et de secours (SIS)

CHARGES

30 - Charges du personnel	0
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	519 400
36 - Subventions accordées	0
Total des nouvelles charges induites	519 400

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenus des biens	
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-519 400
---	-----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2018	740 000	0	740 000
2019	2 620 000	0	2 620 000
2020	910 000	0	910 000
Coût total du projet TTC	4 270 000	0	4 270 000

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 400 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds et légers du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

Art. 4. – Les véhicules existants renouvelés pourront être, en cas de vente, transférés du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de leur aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente éventuelle des véhicules existants sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 870 000 francs destiné au renouvellement d'une berce et d'un bateau ainsi qu'à l'acquisition de deux remorques du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 870 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2033.

Art. 4. – Le bateau renouvelé pourra, en cas de vente, être transféré du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de son aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente éventuelle du bateau existant sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

Annexes: – liste prévisionnelle d'objets par délibération
– liste et fonction des berces

Délibération I – véhicules lourds et légers (liste prévisionnelle)

réf éren ce objet	dpt	service	renouvellement / acquisition	n° plaques	marque	âge au 01.01.18 l'année	type objet	sous-type objet	marque	budget (CHF)
C241	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 139205	MERCEDES-BENZ	15.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C242	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 189208	MERCEDES-BENZ	15.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C243	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 221589	MERCEDES-BENZ	15.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C244	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 244113	MERCEDES-BENZ	15.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C245	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 64310	MERCEDES-BENZ	14.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C246	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 16164	MERCEDES-BENZ	14.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C247	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 221595	MERCEDES-BENZ	14.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C1004	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 335930	MERCEDES-BENZ	14.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	90000
C2004	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 138411	MERCEDES-BENZ	14.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C3004	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 148655	MERCEDES-BENZ	14.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	90000
C4004	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 157965	MERCEDES-BENZ	14.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	80000
C250	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 761720	VW	18.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	125000
C85	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 124131	FORD	13.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	125000
C86	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 168581	FORD	13.0	véhicule léger	Minibus 9 places	Selon MP	125000
C282	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 162273	IVECO	10.0	Utilitaire léger	Fourgon tôlé ridelle élevatrice	Selon MP	120000
C284	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 6204	IVECO	14.0	Utilitaire léger	Fourgon tôlé ridelle élevatrice	Selon MP	120000
C88	DEUS	SIS	Acquisition	GE			Utilitaire léger	Fourgon tôlé ridelle élevatrice	Selon MP	150000
C74	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 157961	VW	14.0	Utilitaire léger	Fourgon tôlé ridelle élevatrice	Selon MP	105000
C274	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 58635	LAND ROVER	14.0	Utilitaire léger	Pic up	Selon MP	90000
C201	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 761216	SKODA	17.0	voiture	Break	Selon MP	40000
C202	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 761217	SKODA	17.0	voiture	Break	Selon MP	40000
C271	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 610436	HONDA	11.0	voiture	Break	Selon MP	40000
C49	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 5312	MERCEDES-BENZ	14.0	Utilitaire lourd	Fourgon avec superstructure	Selon MP	155000
C66	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 100	MERCEDES-BENZ	17.0	Utilitaire léger	Fourgon double cabine avec superstructure	Selon MP	125000
C77	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 546318	HONDA	12.0	voiture	Break /SUV	Selon MP	50000
C78	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 673973	HONDA	15.0	voiture	Break /SUV	Selon MP	50000
C79	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 673974	HONDA	15.0	voiture	Break /SUV	Selon MP	50000
C81	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 116306	MITSUBISHI	13.0	Utilitaire léger	Pic up	Selon MP	110000
C82	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 83650	MITSUBISHI	13.0	Utilitaire léger	Pic up	Selon MP	110000
C83	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 52615	MITSUBISHI	13.0	Utilitaire léger	Pic up	Selon MP	110000
C80	DEUS	SIS	Acquisition	GE			voiture	Break /SUV	Selon MP	50000
C53	DEUS	SIS	Acquisition	GE			Camion	Porteur de berce	Selon MP	350000
C280	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 678710	MERCEDES-BENZ	15.0	Camion	Pont bâché avec ridelle élewat.	Selon MP	240000
									Total	3'400'000

Délibération II – berce, bateau et remorques (liste prévisionnelle)

réf éren ce objet	dpt	service	renouvellement / acquisition	n° plaques	marque	âge au 01.01.18 l'année	type objet	sous-type objet	marque	budget (CHF)
C631	DEUS	SIS	Renouvellement	GE - Berce 631	SIDES	24.0	Berce	Berce mousse	Selon MP	550000
SMV1	DEUS	SIS	Acquisition	GE			Remorque	Pont bâché	Selon MP	55000
SMV2	DEUS	SIS	Acquisition	GE			Remorque	Pont bâché	Selon MP	55000
C93	DEUS	SIS	Renouvellement	GE 18989	DELAVERGNE	9.0	Bateau	Pont ouvert	Selon MP	210000
									Total	870'000

Liste et fonction des berces

631	Berce mousse	Extinction avec de la mousse
632	Berce pompage	Transport de pompes pour extinction et inondations, 18 000 litres minute de capacité de pompage
641	Berce PMA	Poste Médical Avancé
651	Berce poudre	Extinction poudre et transport de matériel ad hoc
663	Berce SD	Transport du matériel sauvetage et déblaiement
664	Berce grue	Transport du matériel pour la grue
671	Berce PBC 1	Protection des biens culturels 1
672	Berce PBC 2	Protection des biens culturels 2
673	Berce plateau	Transport de véhicules et matériel
675	Berce plateau	Transport de véhicules et matériel
691	Berce logistique abri	Emplacement pour abriter le personnel
667A	Berce décontamination 1 (UMD)	Unité de décontamination massive
667B	Berce décontamination 2 (UMD)	Unité de décontamination massive
667C	Berce décontamination 3 (UMD)	Unité de décontamination massive
669A	Berce chimique	Magasin matériel chimique A
669B	Berce chimique	Magasin matériel chimique B